

Site internet communautaire
Règlement

Le site Internet a pour objectif de s'ouvrir aux associations et aux entreprises du territoire communautaire.

Les informations à diffuser sur Internet doivent être communiquées **au moins 3 semaines avant la mise en ligne**, pour prévoir la saisie du texte et la validation (responsable du contenu du site : Monsieur Louis HUGUET, Président de la Communauté de Communes).

Pour toutes erreurs ou modifications à **caractère urgent**, les informations seront mises en lignes dans les plus brefs délais.

Vos contacts :

- pour la communauté de communes (toutes les rubriques sauf le tourisme et les manifestations) : Cécile BOURY (Communauté de Communes, Tél. 04.70.90.67.79),
- pour les rubriques concernant le tourisme, les associations et les manifestations sur la communauté de communes : Aurore CHANTEL (Office de Tourisme, Tél. 04.70.90.17.78),
- concernant la commune de Gannat : Maud ROUGEAUD (Mairie de Gannat, service Communication, Tél. 04.70.90.00.50).

Pour diffuser une information sur le site Internet, les partenaires ou les services doivent faire la demande à l'aide d'un formulaire (voir ci-joint) qui accompagne le texte et les photos (format jpeg).

